

# LE PUBLICISTE.

Primedi 21 Nivôse, an VI.

(Mercredi 10 Janvier 1798).



*Fête célébrée dans toute la république ligurienne pour l'acceptation de la constitution. — Détails circonstanciés de l'insurrection arrivée à Gènes. — Arrestation d'un membre du gouvernement provisoire. — Séances du corps législatif cisalpin. — Insurrection de plusieurs villes des états du pape, qui se sont déclarées indépendantes. — Considérations politiques sur les intérêts de la Prusse.*

## A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 25 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

## I T A L I E.

De Gènes, le 25 décembre.

Avant-hier on célébra, par une fête brillante, dans toute la république ligurienne l'acceptation de l'acte constitutionnel. L'allégresse fut universelle : les génois montrèrent cette vivacité de sentimens qui les caractérise. Deux compagnies de garde nationale de chaque quartier étoient sous les armes. Un bataillon de ligne se rendit à une heure après-midi à la place de la Cave, sur les remparts, où il fit l'exercice à feu. Le corps d'artillerie s'exerça aussi à tirer au but placé dans la mer & à jeter des bombes.

Le gouvernement provisoire avoit fait préparer dans les quatre principaux quartiers de la ville des banquets patriotiques où les pauvres furent admis. Plusieurs membres des autorités constituées & les patriotes les plus respectables servirent les convives & donnerent l'exemple de la fraternité.

Le soir, il y eut illumination & bal public sous la vaste loge de Danchi. Il y eut aussi bal aux deux théâtres au profit des hôpitaux. Plusieurs détachemens de garde nationale veillèrent au maintien du bon ordre.

Cette journée a produit cependant un événement assez remarquable qui pourra influer beaucoup sur les élections & sur l'esprit public. Depuis deux jours il circuloit un écrit qui dénonçoit J. Ch. Serra, membre du gouvernement provisoire, comme complice des mouvemens contre-révolutionnaires du mois de septembre. Cette accusation étoit appuyée sur les dispositions faites à la commission militaire peu de tems avant qu'elle fût supprimée, par le prêtre Calfatti, détenu comme contre-révolutionnaire.

La commission criminelle ayant négligé jusqu'à ce jour de continuer le procès de Calfatti, & croyant que l'écrit étoit aussi dirigé contre elle, publia, le 20, une proclamation dans laquelle elle disoit qu'elle n'avoit point perdu de vue le procès de Calfatti, & qu'elle ne manqueroit pas de faire justice de tous les coupables qu'elle trouveroit.

Le 21 au matin, le gouvernement provisoire publia, de son côté, une proclamation par laquelle il annonçoit qu'il avoit consulté la commission criminelle sur les indices qui pourroient résulter contre J. Ch. Serra du procès de Calfatti, & que celle-ci avoit répondu qu'il ne résulteroit pas le moindre indice.

On crut voir une espèce de contradiction entre la proclamation de la commission criminelle & sa déclaration au gouvernement provisoire. On se demandoit comment, n'ayant pas achevé le procès de Calfatti, elle pouvoit affirmer qu'il ne résulteroit aucun indice de ses dépositions.

J. Ch. Serra étant allé, pour la fête, à la cathédrale avec les autres membres du gouvernement provisoire, le peuple manifesta contre lui, par des cris, la plus vive indignation.

L'après-dîné, beaucoup de patriotes se rendirent à la place de la Liberté, accompagnés d'un grand nombre d'instrumens & chantant des airs patriotiques; là, plusieurs orateurs monterent sur l'autel de la patrie & fixèrent tour-à-tour l'attention & la surveillance des citoyens sur l'important objet des prochaines élections : ils invitèrent le peuple à éloigner des grands emplois de la république les ex-nobles & sur-tout ceux qui n'ont pris le masque du patriotisme que pour cacher leur ambition. On fit ensuite le serment de *vivre libres ou de mourir*. Les plus vifs applaudissemens & des transports d'allégresse éclatèrent de toute part. On se rendit ensuite en grand nombre au palais national, & on nomma quatre députés pour porter au gouvernement provisoire une pétition, dans laquelle on demandoit que la conduite de J. C. Serra fût examinée; qu'il fût mis en arrestation, ainsi que son accusateur; & que toutes les personnes impliquées par les dépositions de Calfatti, fussent jugées par une commission spéciale.

Le gouvernement provisoire décréta l'arrestation du citoyen J. C. Serra & de son dénonciateur, le citoyen Trucco, membre de la ci-devant commission militaire; & chargea le comité de police de lui présenter une liste de citoyens pour former la commission spéciale. Le 22 au matin, il choisit neuf citoyens pour former la commission spéciale.

Les patriotes étoient satisfaits & approuvoient les choix; rien n'annonçoit que la tranquillité publique pût être menacée : mais le soir du 22, il se forma tout-à-coup un attroupement composé de beaucoup d'étrangers, d'ouvriers, de gens sans propriété; & de quelques hommes exagérés : il se porta au palais national, dont on ferma aussi-tôt les grilles. Les députés de ce rassemblement

demandèrent que le gouvernement provisoire changeât quatre des membres nommés pour former la commission spéciale. Le gouvernement promit de prendre leur demande en considération.

On ne croit pas que ceux qui ont formé ce rassemblement eussent réellement pour objet de faire changer des membres de la commission désignés la veille par les patriotes même. Il est plus probable que, dirigés par quelques intrigans, ils vouloient provoquer des excès, afin de faire paroître irrégulier & nul ce que les patriotes avoient fait la veille, & de faire retarder les élections. Les patriotes ayant aussitôt soupçonné ces vues perfides, ont soutenu avec énergie les mesures du gouvernement pour maintenir l'ordre & la tranquillité. La plus efficace de ces mesures a paru celle de renvoyer les étrangers dans le terme de 24 heures, en exceptant ceux qui ont des affaires de commerce.

*P. S.* Dans une prochaine lettre, je caractériserai Serra & son parti; je dirai ce qu'il a fait pour mériter la haine des patriotes, & à qui il doit toute son influence.

On dit que ses frères ont envoyé un courrier à Paris pour invoquer des protecteurs.

## REPUBLIQUE CISALPINE.

*Séance du grand-conseil.*

Le premier nivose, Pénaroli annonce que sa présidence étoit expirée, & prononce un discours où il félicite le conseil des heureuses mesures par lesquelles il a inauguré la liberté.

La liberté de la presse rétablie; la police rendue par l'activité si redoutable aux brigands; les cercles constitutionnels ouverts comme un asyle provisoire à l'instruction publique. . . . Il finit par cette phrase remarquable:

« Législateurs cisalpins, tournez vos regards vers Lacédémone; elle eut un Licurgue; il y fit le bien & disparut. Vous l'imiterez, & descendrez du rang des législateurs; vous saurez être les plus fideles exécuteurs des loix que vous aurez dictées ».

Les suffrages ont porté à la présidence Savanarola, citoyen vénitien.

Dans la séance précédente, Alberguetti avoit présenté au grand conseil un tableau très-sombre de la situation intérieure de la république; il a montré le brigandage & l'assassinat désolant les départemens de la république cisalpine, comme ils ont désolé ceux de la république ligurienne.

« Le principe & les moyens sont les mêmes, ajoute l'orateur: la royauté & l'or des tyrans. Là Guillaume Pitt, régent des trois royaumes; ici, Charles-Emmanuel, roi, comme on sait, de Chypre & de Jérusalem, sont les entrepreneurs en chef de ces assassinats. Nous sommes entourés, dit-il, de leurs émissaires. Je demande que tout étranger soit tenu de se faire connoître par le ministre de la police, & qu'au défaut d'un certificat de sa part, il soit banni de l'état ».

Le ministre de l'intérieur Soprani a été vivement dénoncé; l'exameu de sa conduite a été renvoyé à une commission.

Plusieurs bataillons vénitiens formés dans l'espoir de combattre pour la liberté, & dédaignant de servir sous l'aigle impériale, ont demandé à être incorporés dans nos troupes. Le premier bataillon de Vérone a adressé une

pétition au directoire à ce sujet. Tous veulent tenir leur serment de vivre libre ou mourir, & d'abandonner leur patrie plutôt que de servir un tyran.

Notre gouvernement ne manquera pas cette occasion de renforcer notre armée de ces républicains généreux.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 24 décembre.*

On travaille à force à la nouvelle séparation de Parmée: peu de régimens retourneront dans les cantons qu'ils occupoient avant la guerre. Le militaire de la Moravie sera augmenté de 10 mille hommes; des régimens allemands seront répartis en Hongrie; des régimens hongrois en Allemagne; des régimens bohémiens dans les Deux-Gallicies, & des régimens confinaires de Croatie dans nos nouvelles possessions vénitiennes.

## ALLEMAGNE.

*De Rastadt, le premier janvier.*

Les députés des villes de Hambourg & Brême se sont dit-on, adressés aux citoyens Treillard & Bonnier, au sujet d'une expédition en Hanovre, & de la séquestration des susdites villes. Ils doivent en avoir reçu la réponse la plus rassurante, & la déclaration qu'il ne seroit rien innové, du consentement de la France, à la constitution de leur patrie; ni rien entrepris qui puisse nuire au commerce du nord de l'Allemagne.

C'est hier au soir qu'on a reçu la confirmation de la reddition de Mayence. Cet événement, quoique prévu, fait une grande sensation parmi les députés de l'Empire.

La bourgeoisie de Mayence se flattoit de pouvoir conserver son ancienne administration; mais dans les conférences de Wisbaden, où les commissaires de l'électeur ont rédigé l'acte de la capitulation avec le général Hatry, cette proposition n'a pu être admise, attendu que la ville est déclarée chef-lieu du département dont il portera le nom.

Le ministre de Wurtemberg a présenté ses nouveaux pouvoirs du duc actuel.

## SUISSE.

*De Bâle, le premier janvier.*

Le gouvernement de Berne a publié, le 22 du mois dernier une proclamation par laquelle on apprend que le corps de patriciens de cette république est bien éloigné de vouloir renoncer à ses usurpations; de reconnoître les droits du peuple, & de se prêter, suivant le vœu des patriotes suisses, à une réforme raisonnable de la constitution; il méconnoissent même la force des circonstances au point de refuser aux habitans du pays de Vaud une part dans la représentation nationale.

Les oligarques de Berne, aveuglés par leurs anciens préjugés, prétendent ne rien changer dans la forme actuelle du gouvernement. Il est néanmoins difficile que cette dernière résolution soit sérieuse.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Paris, le 20 nivose.*

— Madame de Staël est partie de Paris pour se rendre auprès de M. Necker, son père, à sa terre de Coppet située en Suisse, dans le pays de Vaud.

— On avoit répanda avant-hier le bruit que M. d'Aranjo étoit sorti du Temple. Cette nouvelle est au moins prématurée.

Une feuille a imprimé que les membres du corps diplomatique avoient demandé au directoire à connoître les motifs de l'arrestation du ministre de Portugal. Nous croyons pouvoir assurer qu'aucune démarche ni demande n'a été faite a ce sujet.

— Le citoyen Comeyras, ci-devant résident & chargé d'affaires de la république française près les trois Lignes grises, est nommé commissaire du directoire pour l'organisation judiciaire, administrative, & l'établissement des rapports commerciaux des départemens de Corcyre, d'I-taque & de la mer Egée. Il aura pour secrétaires les citoyens Peche & Paris. Il sera remplacé par le citoyen Floran-Gayot, ex-conventionnel.

— Le directoire a congédié les trois députés genevois chargés de réclamer auprès de lui contre les mesures prises pour mettre fin aux contrebandes commises sur le lac.

— Le chef des Maniotes, auquel Buonaparte avoit envoyé, il y a quelques mois, deux députés, en envoi un à ce général. Ce député est débarqué à Ancône.

— Arnaud-Baculard vient de mourir. Il étoit à-peu-près dans l'indigence.

— Les pays conquis entre Meuse & Rhin, & Rhin & Moselle, sont divisés en quatre départemens : celui de Mont-Tonnerre, chef-lieu, Mayence; celui de Rhin & Moselle, chef-lieu, Coblentz; celui de la Roër, chef-lieu, Aix-la-Chapelle; celui de Saar, chef-lieu, Treves.

Les citoyen Dossels, employé aux relations extérieures, est nommé commissaire du directoire près l'administration centrale du département de la Roër.

Gnyon & Pommier, membres du tribunal de cassation, sont nommés, le premier, directeur de l'enregistrement dans le département du Mont-Tonnerre; le second, receveur-général du département de Rhin & Moselle.

— Le bureau central de Paris vient de faire la découverte d'une fabrication considérable de fausse monnaie. On y a trouvé quatre-vingt piéces tant de 24 que de 48 francs, avec les instrumens & des matieres préparées.

On a découvert également une fabrication de faux sols dans les bâtimens de la ci-devant Magdeleine.

— On assure qu'un nommé Lemaitre, arrêté du côté du Mans par deux gendarmes, est le même brigand qui avoit essayé d'assassiner Hoche à Rennes d'un coup de pistolet.

— La liberté fait chaque jour de nouvelles conquêtes dans l'Italie. Cornetto & Civita-Vecchia, sur la mer de Toscane, avoient déjà levé l'étendard de l'insurrection. On apprend aujourd'hui que Urbino, Sinigaglia, Sano & Pezaro, sur le golfe Adriatique, ont suivi l'exemple d'Ancône & ont proclamé leur indépendance; les soldats du pape ont été chassés, & le gouverneur, monseigneur Saluzzo, résidant à Pezaro, a été mis en état d'arrestation.

Des lettres postérieures ajoutent que ce gouverneur, se voyant exposé à la colere du peuple, s'est adressé au général Dombrowski, polonais au service de la république cisalpine, & que celui-ci lui a envoyé une sauve-garde, qui a suffi pour garantir ses jours.

Ces différentes villes ont déjà envoyé deux députés à Milan, pour demander leur réunion à la république cisalpine.

Le pape, malgré son grand âge, pourroit bien voir encore mourir sa puissance avant lui. Ce n'est pas le seul prince à qui ce sort paroît réservé.

— On vient d'imprimer & de distribuer le rapport fait par la commission chargée d'examiner le message du directoire sur l'institution des vétérans gardes-ruraux.

Cette idée, accueillie par l'autorité, est bien digne de l'être aussi par l'opinion. Il est ingénieux & utile de faire d'un projet de sûreté publique un moyen de reconnaissance nationale; de faire servir à la sécurité de la patrie jusqu'à l'honorable loisir de ceux qui l'ont défendue; de rendre encore terrible au vol, au brigandage, à l'oisiveté vicieuse & turbulente, à tous ces ennemis des tems de paix, le repos & la retraite des hommes qui ont mis en fuite, pendant la guerre de la liberté, presque tous les soldats de l'Europe. C'est ennoblir la police même par la gloire militaire; c'est concilier les droits à la gratitude publique avec les mœurs d'un pays libre, où l'on ne doit se reposer qu'en changeant de fonctions, regarder de nouveaux services comme le plus doux prix des anciens, vieillir en travaillant, & mourir en étant utile.

La commission propose d'organiser une véritable armée de 50 mille vétérans, commandée par 600 officiers, soumise à une discipline sévère, assujettie à un service actif, sans être trop pénible; salariée par une contribution qui ne sera pas très-onéreuse, & que paieront les seuls cultivateurs; destinée à remplacer les gardes champêtres actuels, dont on connoît l'insuffisance & la mauvaise organisation; à protéger la richesse des champs, la sûreté des routes; à faire respecter les propriétés nationales & particulières; à prouver aux monarchies que la liberté peut imiter ou surpasser leur police; à devenir enfin l'effroi de ces vagabonds & de ces brigands qui sont depuis trop long-tems celui des voyageurs & des habitans des campagnes.

Ce plan paroît fort bien combiné dans toutes ses parties: chaque vétéran aura un traitement d'à-peu-près 400 liv. par an, avec des primes d'encouragement pour chaque malfaiteur condamné qu'il aura arrêté. Les officiers recevront, suivant leur grade, de 2400 à 3000 liv. Un fond de caisse de retenue sera destiné à des pensions de retraite. La contribution ne s'élèvera qu'à environ 4 centimes par arpent, & chaque garde rural n'aura que 1600 arpens au plus à surveiller....

Combien de pareilles pensées & de pareils projets sont dignes d'être souvent offerts par le patriotisme des meilleurs citoyens, à la méditation des législateurs!

#### DIPLOMATIE.

##### Des intérêts de la Prusse.

« On annonce des changements dans le système politique de la Prusse. On parle d'une nouvelle coalition contre la république française, provoquée par l'Angleterre, & composée de cette puissance, de la Russie & de la Prusse.

» Si des bruits étoient des preuves certaines des faits, & sur-tout des faits de la nature de ceux dont il est question, il faudroit que la république française se déterminât à rentrer en lice contre de nouveaux ennemis. Mais l'expérience apprend que, sur cette matière, les bruits sont souvent des preuves du contraire de ce qu'ils publient.

» Sans doute l'Angleterre, au moment où, par la fin de la guerre continentale, tous les efforts de la république française vont être dirigés contre elle, & où un grand

changement en Prusse semble lui promettre des espérances ; sans doute l'Angleterre doit mettre en mouvement tous les ressorts de sa politique , pour reconstituer la guerre sur le continent , & pour attirer de nouveau la Prusse à elle ; & si elle ne réussit pas , elle doit paroître avoir réussi , & faire dire qu'elle a réussi. Sans doute la Russie doit désirer de paroître d'autant plus disposée à donner les mains à cette coalition , qu'elle le sera moins à l'effectuer , & qu'elle désirera plus un rapprochement avec la république française. Sans doute la Prusse ne doit point désapprouver la publicité d'un projet qui doit la faire rechercher avec plus de soins par la puissance qui va faire la paix avec l'Empire. En un mot , ces trois puissances sont intéressées à ce que la république française puisse les croire unies , c'est-à-dire , plus redoutables qu'elle ne sont étant isolées , afin que , mettant un plus grand prix à la paix avec l'une d'elles & à l'amitié des autres , elle fasse des conditions meilleures à celles-là , & des avantages plus grands à celles-ci.

» Tel est l'usage que la politique des cours peut faire de ces bruits ; mais , pour savoir au vrai s'ils sont fondés , & jusqu'à quel point ils peuvent l'être , il est un moyen assez sûr : c'est de consulter les intérêts de la Prusse ; c'est d'examiner si ce changement de système , si cette coalition est conforme aux intérêts de cette puissance.

» Le grand intérêt de la Prusse est sa sûreté ; & un moyen de sûreté pour elle , est son agrandissement. Il faut bien qu'elle mette toujours sa puissance de niveau au moins avec la puissance de ses voisins ; autrement son existence ne seroit point assurée contre la puissance de ceux-ci. Il faut bien aussi dire que plus elle multiplie ses ennemis par des conquêtes , plus elle diminue ses moyens de force ; c'est-à-dire , que plus elle a conquis , plus elle doit conquérir ; autrement , ses conquêtes ne seroient pas garanties contre les revendications de puissances dépouillées.

» Car enfin , la Prusse n'est qu'un composé de conquêtes , dont le noyau a été le Brandebourg ; & ces conquêtes ne sont pas si anciennes : aussi peut-on dire qu'il n'est pas d'état en Europe qui soit exposé à un démembrement plus facile que la Prusse. Au premier revers un peu considérable qu'essuieroit la Prusse , les voisins qu'elle a dépouillés , & sur-tout la Suède , l'Autriche & la Pologne ou les ayants droits , c'est-à-dire , l'Autriche & la Russie , reprendroient leurs anciennes possessions ; la monarchie prussienne disparoîtroit , & il ne resteroit plus que l'électorat de Brandebourg.

» Voilà le foible de la monarchie prussienne. Ce n'est point un état d'une seule masse , comme la France & l'Espagne ; c'est un assemblage d'états qui n'ont entre eux qu'une union fictive , celle qui résulte de la soumission à un même gouvernement ; de manière qu'ils peuvent être enlevés les uns après les autres , sans que tous soient attaqués lorsqu'on en attaque un d'entre eux.

» L'intérêt de la Prusse est donc d'affaiblir les puissances qui peuvent avoir des revendications à exercer sur ses états , & d'être en paix avec toutes les autres , & sur-tout avec celles qui peuvent puissamment soutenir les prétentions de ces puissances.

» Donc l'intérêt de la Prusse repousse son alliance avec l'Angleterre & la Russie contre la république française.

» 1°. L'Angleterre , comme puissance exclusivement maritime , ne peut secourir la Prusse contre ses ennemis , qui sont , comme elle , des puissances continentales ; & la

Russie , loin d'être pour la Prusse un allié utile , est elle-même un de ses plus dangereux ennemis.

» 2°. La république française est la puissance qui peut le plus efficacement soutenir les ennemis de la Prusse ou la soutenir contre eux , c'est-à-dire la puissance qui peut le plus lui nuire ou le plus lui être utile.

» 3°. L'objet de l'Angleterre , en provoquant une telle alliance , seroit de rejeter la guerre sur le continent. Si donc la Prusse accédoit à cette alliance , tout le poids de la guerre tomberoit sur elle , & sur elle seule ; car l'Angleterre ne la secourroit pas plus efficacement ( il faut le présumer ) qu'elle n'a secouru son fidele allié , le statholder : la Russie enverroit une escadre qui auroit défensé de combattre , & 50 ou 80 mille hommes qui n'arriveroient pas : l'Autriche pourroit la soutenir , mais il faudroit acheter son secours par la restitution de la Silésie , ou bien elle profiteroit de la circonstance pour s'unir à la république française , & reprendre , par la force , ce qui lui a été pris par la force. Mais si l'Europe entière n'a pu résister aux armes républicaines , que deviendroit la Prusse exposée seule à leurs coups ?

» 4°. De son côté , la Russie viseroit , par cette alliance , à affaiblir la puissance qui , après elle , est celle qui a le moins souffert dans la guerre de la coalition , la puissance dont elle convoite les possessions polonoises , & qui , par son voisinage , est celle qui est la plus à même de s'opposer à ses projets ambitieux ; c'est-à-dire , la Prusse.

» Et quels grands avantages la Prusse pourroit-elle espérer de cette alliance ? Le salut de l'Angleterre , le salut de l'Hanovre , le salut de l'Empire. Eh bien ! soit : mais voilà tout. Ce seroit-là beaucoup , sans doute , pour la gloire de la Prusse ; mais l'intérêt de la Prusse n'est pas la gloire , & sur-tout une gloire qui nécessairement ruinerait ou diminuerait ses ressources , & exposerait ainsi sa propre existence.

» Car la Prusse joueroit tout pour rien : elle joueroit pour l'intérêt d'autrui , pour un intérêt absolument étranger , sa ruine , ou , ce qui la conduiroit à sa ruine , son affaiblissement ; & elle seroit frustrée des espérances que la donne sa fidélité à son amitié envers la république française.

» De tous ces motifs il faut inférer qu'il est aussi absurde que la Prusse accède à cette alliance , qu'il l'est qu'elle veuille sans intérêt compromettre son existence.

» Le salut & la gloire de la Prusse sont dans son union avec la France. Former cette union , la consolider , fortifier & la resserrer tous les jours davantage , voilà ce qu'il doit être tout son système politique. Tout le changement à faire à son ancien système , c'est qu'elle se prononce qu'elle se prononce franchement & promptement. Si , survant la politique du grand Frédéric , elle hésite ou part hésiter entre deux puissances , afin de faire payer plus cher son amitié par celle qu'elle préférera , elle est dans l'erreur ; elle sera abandonnée de l'une & de l'autre. Les circonstances ne sont plus celles du règne de Frédéric et il n'est pas démontré que la politique de Frédéric malgré ses succès , soit la plus sage : il est douteux qu'il soit sage de se jouer de tout le monde , & de n'avoir aucun ennemi.

» Et cependant , s'il est une puissance qui ait besoin d'amis , & d'amis puissans , c'est celle qui , par ses anciennes conquêtes & par son abandon récent de la coalition , a provoqué contre elle le plus de haine , de mépris , de vengeance , c'est la Prusse.

( Extrait des Feuilles officielles ).

A. FRANÇOIS.

SUPPLÉMENT N°. V.